

Séance AD extraordinaire du 26 sept. 2024

jeudi, 26 septembre 2024 • 18:30 - 19:30 | Châtel-St-Denis, chemin des Crêts 25, Univers@lle |

Séances de l'AD extraordinaire

Participants

- Présent** Cédric Borer, Céline Granges Volery, Christine Varone, Claudia Dougoud, Daniel Frossard, Daniel Maillard, Eric Berthoud, François Genoud, François Pilloud, Françoise Jolivet, Frédéric Deillon, Grégory Déglise, Jérôme Allaman, Laurent Menoud, Lionel Bussard, Magalie De Preux, Noémie Berthoud, Pascal Delessert, Présentateur, Raphaël Droux, Renaud Gauderon, Roland Besse, Roland Mesot, Sabine Comisetti, Savio Michellod, Sidonie Mory, Stéphane Dorthe, Stéphane Simonet, Thierry Bavaud, Yves Martin, Willy Maillard
- Excusé** Aurélien Espinasse, Chantal Honegger, Charles Ducrot, Daniel Figini, Eliot Savoy, Jean-Claude Bongard, Kimberly Castelberg, Marc Fahrni (représenté par M. Pascal Grandjean), Maude Cardinaux, Nicole Tille, Paul Konan, Philippe Schneider (représenté par M. Pascal Grandjean), Pierre-Alain Perroud (vacances), Rahel Preisig, Stéphane Dutoit, Yannick Kilchenmann (représenté par M. Pascal Grandjean)

1 Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

François Genoud

M. François Genoud, président de l'AD, ouvre la séance.

Une pensée pour le décès de M. Jean-Pierre Maillard, papa de M. Daniel Maillard, membre du Comité d'école.

Bienvenue à :

- M. Pascal Grandjean qui remplace pour la Commune de la Verrerie M. Fahrni, M. Kilchenmann et M. Schneider
- M. Daniel Frossard, nouveau délégué de la commune de Remaufens, en remplacement de M. Patricio Herrera, démissionnaire
- Me Sarah Devaud et M. Nart Azemi de BDO
- M. Thomas Christen, journaliste, La Gruyère
- M. Stéphane Sanchez, journaliste, La Liberté

Population légale au 31.12.2023: la commune de Châtel-St-Denis, de 8163 à 8512 résidents. La commune passe de 16 à 17 voix.

Les délégués pour la commune de Châtel-St-Denis sont au nombre de 3 pour cette AD, ce qui n'est pas suffisant pour représenter les 17 voix (1 personne compte pour 5 voix). Nous enlevons ainsi 2 voix pour le vote.

Les 9 communes sont représentées, le nombre de voix **s'élève ainsi à 40**. Majorité absolue à **21**.

1.2 Nomination des scrutateurs

François Genoud


Les scrutateurs désignés pour cette séance sont M. Pascal Delessert et M. Pascal Grandjean.

1.3 Approbation de l'ordre du jour de la séance

François Genoud

L'ordre du jour de la séance est accepté par les délégué-e-s. 

M. Laurent Menoud de la Commune d'Attalens aimerait savoir si la séance de ce soir sera enregistrée ainsi que les suivantes.

M. le président de l'AD prend la décision que la séance de ce soir ne sera pas enregistrée. Ce sujet sera discuté lors d'une prochaine séance du Comité d'école. Une réponse sera donnée après cette séance. 

1.4 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

François Genoud

<https://asscov.wedo.swiss/meetings/332555?viewMode=DocumentView>


M. Laurent Menoud souhaite que **nous ajoutions des éléments manquants au procès-verbal de la séance du 24 avril 2024.**

Page 7 du PV de l'AD du 24 avril 2024, dans la version mise à disposition via WEDO le 30 avril 2024, entre la fin de la prise de position du président du comité et le point 4.13, il manque les éléments suivants - comme dit, en style télégraphique - sur les propos que j'ai tenus en réponse à la prise de position du président du comité :

- incompréhension quant au caractère diffamatoire et l'utilisation de tels termes dans le cadre d'une AD
- volonté de la ComFin de collaborer
- longue attente suite aux questions restées en suspens lors de la séance de la ComFin
- importance que les incidences financières de certains choix soient maîtrisées
- nécessité de la Comfin d'informer les délégués qui sont appelés à se prononcer sur la demande de crédit

La discussion est ouverte.


Si les compléments n'appellent pas de remarque, cette demande de modification du procès-verbal est acceptée telle quelle par les délégué-e-s. Le procès-verbal sera ainsi modifié en conséquence.

Le procès-verbal du 24 avril 2024 est adopté à l'unanimité par les délégué-e-s. 

2 Infrastructures

2.1 Assainissement et agrandissement des bâtiments Alpha - Gamma - Delta

Savio Michellod

Aucuns éléments importants supplémentaires concernant les infrastructures. Ainsi, M. Stéphane Pauli n'a pas été convié à cette séance. 

Le Conseil communal d'Attalens et les délégués ont demandé que des explications relatives à la subvention soient apportées durant l'AD.

Le 15 juillet 2024, le Canton de Fribourg a confirmé l'octroi **d'une subvention de 4'114'022.40 francs**, un montant conforme à nos attentes. Bien que nous aurions pu simplement prendre acte de cette décision, une correspondance du Service des bâtiments datée du 25 avril 2024 a attiré notre attention. Dans ce courrier, il était précisé que le calcul de la subvention reposait sur un montant d'environ 11 millions de francs, basé sur les chiffres de 2015, alors que la demande de subvention définitive indiquait un coût total des travaux de 30 millions de francs, impliquant une plus-value conséquente, que nous n'aurions pas annoncée.

Cette divergence a suscité une réaction immédiate de notre part : nous avons vérifié que la demande de subvention du 13 octobre 2015 incluait bien le coût total des travaux ainsi que le nombre effectif de classes, ce qui était bien évidemment le cas. Nous avons donc exprimé notre surprise au service

concerné. Dans une réponse rapide, envoyée le 30 avril 2024, **le même service a reconnu une erreur dans son courrier précédent, affirmant qu'il aurait confondu le montant utilisé pour le calcul de la subvention provisoire avec le coût total des travaux.** Cependant, ce second courrier mentionnait également, de manière erronée, que le nombre de classe aurait augmenté entre le projet et la réalisation, ce qui n'est pas le cas. En 2015, le nombre de classes subventionnables n'avait pas été contesté, le Service des bâtiments nous ayant précisé, le 8 octobre 2015, que tout ce qui est entretien et rénovation est à la charge des communes.

En raison de ces éléments, nous estimons qu'un doute raisonnable subsiste, justifiant notre opposition. Il s'agit peut-être d'un malentendu mais nous tenons à en avoir le cœur net sachant que côté ASSCOV, tous les documents nécessaires ont bien été transmis.

Nous vous tiendrons informés des éventuels développements lors d'une prochaine AD.

2.2 Projet assainissement et agrandissement Bêta

Savio Michellod

Concernant le PAD Es Crêt, des riverains ont fait part de leurs inquiétudes. La modification a fait l'objet de deux oppositions, qui, entre-temps, ont été levées. M. Savio Michellod tient à relever l'excellente collaboration avec la Commune de Châtel-St-Denis.

Les travaux de la Commission de bâtisse peuvent ainsi reprendre. Nous allons collaborer avec un bureau spécialisé dans les marchés publics afin de finaliser le dossier d'appel d'offres, qui devrait être publié avant la fin de l'année.

Lorsque cet appel d'offres sera publié, la SIA section Fribourg ainsi que l'État de Fribourg seront rassurés de constater que, contrairement aux informations diffusées en avril dernier, l'ASSCOV n'a jamais eu l'intention de ne pas respecter la loi. Nous avons d'ailleurs rappelé ce point dans nos réponses aux messages reçus à ce sujet.

M. Savio Michellod se dit satisfait de pouvoir avancer sur ce dossier.

2.3 Projet piscine_centre sportif

Savio Michellod

Concernant le PAD du Lussy, les deux oppositions ont également été levées. Nous allons maintenant avancer et pouvoir mettre sur pied un concours d'architecture pour ce centre sportif.

M. Savio Michellod tient à remercier l'assemblée pour le précieux soutien accordé à ce projet.

3 Règlement du personnel

3.1 Présentation

Savio Michellod Raphaël Droux

L'objectif de ce nouveau règlement du personnel est de prendre en compte les changements dans le monde du travail et de la capacité de l'ASSCOV à rester un employeur attractif, compétitif et social, avec des conditions de travail modernes. Ce règlement permettra également de répondre aux défis posés par la construction du futur complexe sportif du Lussy (piscine et halle triple), qui nécessitera l'engagement de personnel spécialisé. A noter que le personnel administratif et technique de l'ASSCOV est soumis au RPers de l'Etat de Fribourg depuis des décennies.

L'élaboration du RP a fait l'objet d'études approfondies. Afin d'être le plus efficace possible et rester le plus proche des derniers RP établis en Veveyse, le groupe de travail Ressources Humaines a choisi de se baser sur celui de l'ACV qui a été récemment approuvé par les communes de la Veveyse.

De nombreuses séances ont été effectuées avec l'appui de la conseillère juridique, Me Sarah Devaud, qui avait également conseillé l'ACV.

La société BDO a été mandatée par le comité d'école pour accompagner l'ASSCOV dans ces réflexions, de même que notre courtier en assurances, ProConseils. Ce dernier a lancé les appels d'offres pour les assurances sociales, afin que nous ayons un retour pour les budgets 2025.

Le règlement a été transmis début juin 2024 aux divers services de l'Etat concernés. Il nous est revenu en retour le 9 juillet 2024. Avec la présidente du GT RH, Me Devaud et la société BDO, nous avons analysé les différentes remarques ainsi que corrigé quelques fautes.

Lors de la séance du 17 juillet 2024, quelques éléments étaient encore en suspens. Ils ont été clarifiés par les décisions des membres du Comité d'école.

Le règlement du personnel a été accepté formellement par les membres du Comité d'école dans sa séance du 17 juillet 2024.

Le Conseil communal d'Attalens et les délégués souhaite savoir si le personnel a été consulté et si oui de quelle manière.

[Le règlement a été transmis à la commission financière pour consultation et pour établir leur rapport. Il a également été transmis à tout le personnel de l'ASSCOV.](#)

Me Sarah Devaud et M. Nart Azemi, représentant de BDO, ici présents, répondront volontiers à vos questions.

M. Savio Michellod remercie toutes personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce règlement du personnel.

Le RPers est présenté globalement par M. Raphaël Droux, chapitre après chapitre. Des compléments d'information sont donnés par Me Devaud et

M. Azemi et ensuite nous répondrons aux questions des délégués.

A modifier Art. 69 Congé de l'autre parent


1 Lors de la naissance de son enfant, le collaborateur ou la collaboratrice a droit à un congé payé de 10 jours ouvrables payés à 100%.

Le Rpers indique pour un collaborateur ou un collaboratrice avec un taux d'activité de 100%. La directive d'application règlera la pratique avec les taux d'activité inférieurs.

A modifier Art. 76 Echelle des traitement

1 Le comité d'école se réfère à l'échelle des traitements de l'Etat de Fribourg.

 2024-08-26-RPERS-ASSCOV.pdf  2024-07-17-arrete-message-14-ad.pdf

 2024-07-17-message14-nouveau-reglement-personnel-delegues.pdf

3.2 Préavis de la Commission financière

Laurent Menoud

La Commission financière donne un préavis positif.

3.3 Discussion

François Genoud Savio Michellod

3.4 Approbation

François Genoud

Acceptez-vous le règlement du personnel comme présenté?

Les délégué-e-s approuvent à l'unanimité le règlement du personnel.

4 Divers

4.1 Informations du Président

François Genoud

M. François Genoud va participer prochainement à une conférence concernant le dispositif de prévention des attaques "Amok". Il nous donnera un retour sur le sujet.

4.2 Informations du Président du Comité d'école

Savio Michellod

- AES - encaissement du pique-nique et surveillance des repas de midi. La surveillance de la pause de midi est dorénavant assurée par 3 personnes externes. Les enseignants s'occupent quant à eux de la surveillance de l'étude de midi. Afin de simplifier le contrôle des présences pour la pause de midi, le Comité d'école a décidé d'abandonner le franc symbolique demandé aux élèves qui s'inscrivent pour le pique-nique.
- Règlement de l'école : le règlement a été mise à jour. Dorénavant, un élève inscrit au repas de midi et qui ne se présenterait pas, sans excuse préalable des parents, peut se faire prélever le montant du repas CHF 8.95 de sa carte d'étudiant. Nous sommes ainsi conséquents.
- Départ à la retraite de M. Bochud : remerciements
- Espaces verts: une proposition a été faite. Elle sera intégrée au budget 2025. Il faudra décider quels aménagements pourront être intégrés à la cour d'école. Nous devons aussi faire preuve de flexibilité si des pavillons scolaires venaient à être intégrés à l'espace en question.

4.3 Informations de la direction et de l'administration

Eric Berthoud

Céline Granges Volery

4.4 Divers

M. Stéphane Simonet informe qu'après deux ans de travail le groupe Ecolywood va débiter le tournage du film "Une Douce (R)évolution" à Besencens. Il verra le jour fin mai, début juin 2025.

M. Roland Mesot se demande où en est l'enquête administrative qui a été ouverte fin mai 2024. [Suite à une contestation par rapport à la teneur du procès-verbal du 24 avril 2024, l'enquête a été freinée. Vu que le procès-verbal a été adopté ce soir, le sujet sera repris lors du prochain Comité d'école.](#)

M. Roland Besse propose que les enseignant-e-s suivent une formation continue sur le thème de l'intelligence artificielle. Il est bien que les gens soient informés sur le sujet avant de prendre des décisions.

Remerciements de M. François Genoud à l'ensemble du personnel.

La séance se termine à 19h30

François Genoud

Comité d'école

Sidonie Mory

Collaboratrice administrative